



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE LOUVIERS

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY

HOTEL DU DEPARTEMENT
A l'attention de Monsieur le Président
14 Boulevard Georges Chauvin
27000 Evreux

Saint-Pierre du Vauvray, le 11 décembre 2023

OBJET : Sécurité sur route départementale RD162 à Saint-Pierre du Vauvray (27430)

Monsieur le Président,

Notre commune de Saint-Pierre du Vauvray est un bourg de 1300 habitants traversé par un axe départemental majeur, la RD 162, qui relie le rond-point de la RD6015 situé entre Val de Reuil et Heudebouville, au pont qui traverse la Seine en direction d'Andé vers le Vexin normand.

Cet axe traverse notre village par la rue de Paris puis la Grande Rue.

En juin 2022, des comptages effectués par le CEREMA sur le pont reliant Saint-Pierre à Andé ont établi un trafic quotidien de 7000 véhicules empruntant ce pont.

Du 25 au 31 octobre 2022, la direction de la mobilité de l'Antenne de Louviers du CD27 a mené une campagne de comptage de véhicules (VL + PL) et une mesure de leur vitesse en plusieurs points de la RD162 (voir document joint).

Les comptages réalisés montrent qu'en moyenne 3000 véhicules empruntent quotidiennement cette voirie dans les deux sens, et bien plus les jours de semaine (jusqu'à 1863 véhicules dans la seule direction RD162 vers la RD313 le vendredi 28 octobre 2022).

Concernant les vitesses mesurées, sur la portion limitée à 50km/h, plus de 70% des véhicules sont en excès de vitesse le jour, et 80% en moyenne la nuit. Et sur la portion limitée à 30km/h, cela monte à 95% le jour et près de 100% la nuit (97% en direction de la RD313 et 99% en direction de la RD77).

Si des travaux ont été réalisés sur la Grande Rue afin de ralentir la vitesse des véhicules traversant le village, un point très dangereux demeure pour les riverains piétons ou les randonneurs et cyclistes empruntant la rue de Paris.

Cet axe très circulé ne dispose en effet d'aucun aménagement de sécurité, notamment pour les piétons. C'est le cas des enfants des riverains qui se rendent tôt le matin à l'école ou à l'arrêt de bus en descendant la rue de Paris, puis la remontent le midi ou le soir aux heures de pointe. Il en va de même pour les riverains qui souhaitent se rendre dans les commerces ou les services du village.



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE LOUVIERS

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY

C'est en ce sens que la conclusion de l'analyse des mesures de vitesse menée par vos services (transmise dans un mail de M. Belaïouaj en date du 6 décembre 2023) établit les faits suivants :

La commune de Saint Pierre du Vauvray est traversée par la RD162, une cote de prêt de 2000m. L'environnement peut ainsi favoriser des reprises de vitesse dès que la configuration le permet notamment en sortie de giratoire direction la RD6015 et en entrée/sortie d'agglomération avec des V85 un peu élevés. (Interruption du bâti unilatéralement, variation de la largeur de chaussée).

Un aménagement de sécurité de type porte d'entrée d'agglomération et des chicanes permettront de sécuriser la circulation ainsi que de faire ralentir les véhicules dans cette section d'agglomération.

Vous savez que nos petites communes ont très peu de marges financières.

Concernant la voirie, la compétence en a été déléguée à l'Agglomération Seine-Eure.

C'est en ce sens que nous avons travaillé depuis novembre 2021 à un projet d'aménagement et de sécurité avec les services compétents de l'Agglomération. Les services nous ont ensuite remis une étude en mars 2022, pour des travaux qui seraient financés sur notre quota de petits aménagements.

Suite à la réorganisation du service Mobilités de l'Agglomération, nous avons ensuite appris en mai 2023 que cette étude d'un aménagement financé par l'Agglomération était remise en question, du fait qu'il s'agissait d'une route départementale.

Le Département toutefois ne financerait pas ces travaux dans les limites d'Agglomération : ces derniers incomberaient par conséquent à la charge de la commune.

Concevez notre incompréhension, et celle des administrés qui s'adressent quotidiennement à nous sur ce sujet majeur d'insécurité routière.

Comment une commune de 1300 habitants aurait-elle à financer l'aménagement d'un axe départemental majeur, emprunté quotidiennement par des milliers d'usagers ne résidant pas dans notre commune ?

Nous vous demandons, Monsieur le Président, d'intervenir de façon urgente sur ce dossier, avant qu'un accident grave ne se produise.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

LA MAIRE,

Laetitia SANCHEZ.

